

18 mai 2022

CCS(2022)6-prov

COMITÉ EUROPÉEN POUR LA COHÉSION SOCIALE (CCS)

**Première réunion
17-18 mai 2022**

Ouverture de la réunion : Mardi 17 mai à 9h30 (CET)

Clôture de la réunion : Mercredi 18 mai à 12h30 (CET)

**Réunion hybride - Salle 6, Palais
Strasbourg, France**

Projet de rapport abrégé

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. Le Comité européen pour la cohésion sociale (CCS) tient sa première réunion les 17 et 18 mai 2022 à Strasbourg, France, en format hybride. L'ordre du jour et l'ordre des travaux de la réunion sont annexés au présent rapport (annexe 1).

2. Le Comité prend note du discours d'ouverture et de l'allocation de bienvenue de M. Jan Malinowski, Chef du Département des droits sociaux, DGI - Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit, qui préside la réunion jusqu'à l'élection du Président. M. Malinowski félicite le Comité pour son nouveau mandat renforcé en tant que seul organe intergouvernemental du Conseil de l'Europe dans le domaine de la cohésion sociale et des droits sociaux.

II. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

3. Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CCS(2022)1 et l'ordre des travaux (CCS(2022)OJ1).

III. DÉCLARATION DU SECRÉTARIAT

4. Le Comité prend note des informations concises sur les questions d'information générale fournies par le Secrétariat. Un intérêt particulier est porté au mandat du groupe de travail ad hoc sur l'amélioration du système de la Charte sociale européenne (GT CHARTE).

IV. NOUVEAU MANDAT ET PLAN D'ACTION POUR L'EXERCICE BIENNAL

5. Le Comité prend note du nouveau mandat pour 2022-2025 et du projet de plan d'action pour l'exercice biennal 2022-2023, tel qu'il figure dans le document CCS(2022)2. Le Comité décide d'envoyer des commentaires écrits sur le projet de plan d'action avant le 31 mai 2022, soit dans les deux semaines suivant la réunion.

6. Le Comité prend note des développements positifs qui ont conduit à la création du Comité européen pour la cohésion sociale et du fait qu'un groupe de travail (GT-CHARTE)¹ se penche sur le CCS afin de renforcer son rôle, ainsi que le mandat ambitieux qui lui a été confié par le Comité des ministres. En même temps, le Comité reconnaît que les ressources allouées sont limitées, ce qui empêcherait le Comité et le Bureau de se réunir plus fréquemment et de disposer de fonds pour désigner des sous-comités et mener des activités.

7. En outre, le Comité souligne le fait qu'il n'est pas un comité de suivi d'un quelconque instrument juridique du Conseil, mais qu'il se concentre entièrement sur les questions plus vastes de la cohésion sociale découlant de sa nature diverse, changeante et dynamique, qui nécessite la recherche constante de nouvelles idées pour les réponses politiques, la promotion des bonnes pratiques et les recommandations d'orientation politique.

8. À cet égard, le Comité réitère le souhait exprimé dans le document PECS(2021)11 de pouvoir tenir un échange de vues avec la Secrétaire Générale.

V. ÉLECTIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU ET NOMINATIONS (RAPPORTEURS)

Élection du Président, Vice-Président et des membres du Bureau

9. Le Comité élit M. Joe Gerada (Malte) comme Président du CCS et Mme Rita Skrebiškienė (Lituanie) comme Vice-Présidente pour 2022-2023. M. Jerzy Ciechanski (Pologne) et M. Riccardo

¹ A la lumière des propositions faites par la Secrétaire Générale dans le document [SG/Inf\(2021\)13](#), du rapport soumis par le CDDH et des prises de position adoptées par le CEDS et le CG, les Délégués ont chargé [le groupe de travail ad hoc](#) d'examiner les moyens pratiques afin d'améliorer l'efficacité et l'impact de la procédure d'établissement de rapports en vertu de la Charte sociale tout en réduisant la charge de travail des États membres en la matière.

Venturini (Saint-Marin) sont élus membres du Bureau pour la période 2022-2025. Il est décidé que le troisième membre du Bureau sera élu à un stade ultérieur.

Nomination d'un Rapporteur sur l'égalité des sexes

10. Le Comité nomme M. Alexis Rinckenbach (France) comme Rapporteur sur l'égalité des sexes.

Nomination d'un Rapporteur sur la jeunesse

11. Le Comité nomme M. Riccardo Venturini (Saint-Marin) comme Rapporteur sur la jeunesse.

Nomination d'un Rapporteur sur les droits de l'enfant

12. Le Comité nomme M. Per-Anders Sunesson (Suède) comme Rapporteur sur les droits de l'enfant.

Nomination d'un Rapporteur sur les droits des personnes handicapées

13. Le Comité nomme Mme Natalie Williamson (Royaume-Uni) comme Rapporteur sur les droits des personnes handicapées.

Nomination d'un Rapporteur sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage

14. Le Comité nomme M. Alexis Rinckenbach (France) comme Rapporteur sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage.

VI. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT SUR L'IMPACT DE LA NUMÉRISATION ET DE SON ÉVOLUTION SUR LES DROITS SOCIAUX ET LA COHÉSION SOCIALE

15. Le Comité procède à un échange de vues sur le rapport relatif à l'impact de la numérisation et des développements informatiques sur les droits sociaux et la cohésion sociale, tel qu'il figure dans le document CCS(2022)4.

16. Le Comité décide de fournir des commentaires écrits finaux sur le rapport avant le 31 mai 2022, soit dans les deux semaines suivant la réunion.

17. En outre, le Comité convient d'examiner les recommandations fournies dans le rapport, en vue de préparer un document à soumettre à l'examen du Comité des Ministres.

VII. DISCUSSION DU PROJET DE RAPPORT SUR LES DÉFIS LIÉS À LA COHÉSION SOCIALE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

18. Le projet de rapport sur les défis liés à la cohésion sociale dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations unies est présenté par M. Lauri LEPPIK, son auteur.

19. Le Comité procède à un échange de vues sur le projet de rapport et convient de lui envoyer des commentaires écrits avant le 14 juin 2022.

VIII. TOUR DU TABLE : DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DANS LE DOMAINE DE LA COHÉSION SOCIALE

20. Outre le document reflétant les développements récents dans les Etats membres, le Comité prend note des présentations orales concises sur les développements dans le domaine de la cohésion sociale et des droits sociaux, notamment à la lumière de la guerre en Ukraine.

21. Les membres du CCS conviennent d'envoyer toute autre information à inclure dans le document CCS(2022)3 sur les développements récents, jusqu'au 31 mai 2022.

IX. QUESTIONS DIVERSES

22. Un membre demande au Secrétariat de fournir des informations sur le budget de la première réunion du CCS.

X. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CCS

23. Selon le nouveau mandat 2022-2025, le CCS tiendra une réunion par an. Si la situation sanitaire le permet, la prochaine réunion du CCS aura lieu en hybride ou entièrement en personne en mai 2023 à Strasbourg, France. La date de la réunion sera communiquée en temps utile.

XI. ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ

24. Le comité est invité à formuler des commentaires sur le rapport abrégé (document CCS(2022)6) avant le 31 mai 2022.



CCS(2022)1
20/04/2022

COMITÉ EUROPÉEN POUR LA COHÉSION SOCIALE (CCS)

PREMIÈRE RÉUNION

17-18 mai 2022

Projet d'ordre du jour

Ouverture de la réunion : Mardi 17 mai 9h30

Clôture de la réunion : Mercredi 18 mai – 12h30

*Réunion hybride – Salle 6, Palais
Strasbourg, France*

1.	Ouverture de la réunion	
2.	Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux	(CCS(2022)1 & CCS(2022)OJ1)
3.	Déclaration du Secrétariat	
4.	Nouveau mandat et projet de plan d'action pour la période biennale	(CCS(2022)2)
5.	Élections du Président et du Bureau et nominations (Rapporteurs)	
6.	Prise de connaissance du rapport sur l'impact de la numérisation et des développements informatiques sur les droits sociaux et la cohésion sociale	(CCS(2022)4)
7.	Discussion du projet de rapport sur les défis liés à la cohésion sociale dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations unies.	(CCS(2022)5)
8.	Tour de table : Mises à jour sur les derniers développements dans le domaine de la cohésion sociale	(CCS(2022)3)
9.	Autres affaires	
10.	Date et lieu de la prochaine réunion	
11.	Approbation du rapport de réunion abrégé	(CCS(2022)6)

Strasbourg, 29 avril 2022

CCS(2022)OJ1

COMITÉ EUROPÉEN POUR LA COHÉSION SOCIALE (CCS)

Première réunion

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET ORDRE DES TRAVAUX

17-18 mai 2022

Ouverture de la réunion : Mardi 17 mai à 9h30 (CET)

Clôture de la réunion : Mercredi 18 mai à 12h30 (CET)

**Réunion hybride - Salle 6, Palais
Strasbourg, France**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MARDI 17 MAI 2022

9h30-12h00	Points : 1, 2, 3, 4, 5
14h30-17h00	Points : 5, 6, 7

MERCREDI 18 MAI 2022

9h30-12h30	Points : 8, 9, 10, 11
------------	-----------------------

MARDI 17 MAI 2022 (9h30-17h00 CET)

9h30-10h00

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Discours d'introduction et de bienvenue de **M. Jan MALINOWSKI**, Chef du Département des droits sociaux, Direction des droits de l'homme, DGI.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

Documents : CCS(2022)1, CCS(2022)OJ1

Action : Le Comité est invité à adopter le projet d'ordre du jour et le calendrier des travaux.

Projet de décision proposé

Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CCS(2022)OJ1 et l'ordre des travaux.

3. DÉCLARATION DU SECRÉTARIAT

Brève présentation des questions d'intérêt général par **Mme Margarita GALSTYAN**, Secrétaire du CCS.

Action : Le Comité est invité à prendre note des informations fournies par le Secrétariat.

Avant-projet de décision

Le Comité a pris note de l'information sur les questions d'intérêt général fournie par le secrétariat.

10h00-10h30

4. NOUVEAU MANDAT ET PLAN D'ACTION POUR L'EXERCICE BIENNAL

Document CCS(2022)2

La Secrétaire présentera le mandat du CCS pour 2022-2025.

Action : *Le Comité est invité à prendre note des termes de référence du CCS pour 2022-2025 et à échanger des vues sur le plan d'action 2022-2023.*

Projet de décision proposé

Le Comité :

- a pris note des termes de référence du CCS pour 2022-2025*
- a échangé des points de vue sur le plan d'action pour 2022-2023 et a suggéré d'envoyer des commentaires écrits sur le projet de plan d'action avant le 31 mai 2022, soit dans les deux semaines suivant la réunion.*

10h45-12h00

5. ÉLECTIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU ET NOMINATIONS (RAPPORTEURS)

Le Comité élira le Président, le Vice-Président et le Bureau. Les élections se feront à bulletin secret (physique et en ligne, via la plateforme KUDO).

Action : *Le Comité est invité à voter pour élire le Président, le Vice-président et le Bureau (3 membres à élire)*

Projet de décision proposé

Le Comité a élu :

- Président*
- Vice-présidente*
- Membres du Bureau (2 membres)*

14h30-15h30

Le Comité désignera parmi ses membres jusqu'à 5 rapporteurs sur les perspectives intégrées.

Action : *Le Comité est invité à nommer des rapporteurs dans les domaines suivants : genre, jeunesse, droits de l'enfant, droits des personnes handicapées et questions relatives aux Roms et aux gens du voyage.*

Avant-projet de décision

Le Comité a nommé :

- un Rapporteur sur l'égalité des sexes
- un Rapporteur sur la jeunesse
- un Rapporteur sur les droits de l'enfant
- un Rapporteur sur les droits des personnes handicapées
- un Rapporteur sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage

15h30-16h00

6. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT SUR L'IMPACT DE LA NUMÉRISATION ET DE SON ÉVOLUTION SUR LES DROITS SOCIAUX ET LA COHÉSION SOCIALE

Document CCS(2022)4

Action : *Le Comité est invité à procéder à un échange de vues final sur le projet de rapport sur l'impact de la numérisation et des développements informatiques sur les droits sociaux et la cohésion sociale en vue de sa reconnaissance.*

Avant-projet de décision

- *Le Comité a procédé à un échange de vues sur le projet de rapport*
- *Le Comité décide de fournir des commentaires écrits finaux sur le rapport avant le 31 mai 2022, soit dans les deux semaines suivant la réunion.*
- *Le Comité a convenu d'examiner les recommandations fournies dans le rapport, en vue de préparer un document à soumettre à l'examen du Comité des Ministres.*

16h15-17h00

7. DISCUSSION DU PROJET DE RAPPORT SUR LES DÉFIS LIÉS À LA COHÉSION SOCIALE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Document CCS(2022)5

M. Lauri Leppik, consultant du CoE, présentera le projet de rapport sur les défis liés à la cohésion sociale dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies

Action : Le Comité est invité à procéder à un échange de vues sur le projet de rapport sur les défis liés à la cohésion sociale dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Avant-projet de décision

- Le Comité procède à un échange de vues sur le projet de rapport et a convenu de lui envoyer des commentaires écrits avant le 14 juin 2022.

MERCREDI 18 MAI 2022 (9h30 – 12h30)

9h30-10h30

Réunion du Bureau

10h30-12h30

8. TOUR DU TABLE : DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DANS LE DOMAINE DE LA COHÉSION SOCIALE

Document CCS(2022)3

a. Développements récents au sein du Conseil de l'Europe

Le Secrétaire informera le CCS des développements importants concernant la cohésion sociale. Des informations complémentaires concises et d'actualité au document écrit sur cette question, si elles sont particulièrement pertinentes pour le CCS, seront données par des représentants d'autres organes/comités du Conseil de l'Europe.

b. Développements récents dans les Etats membres

Des informations complémentaires et concises, si elles sont particulièrement pertinentes pour le CSC, seront données par des représentants des Etats membres.

Action : Le Comité est invité à prendre note des développements pertinents dans le domaine de la cohésion sociale / des droits sociaux.

Avant-projet de décision

Le Comité prend note de l'information sur les développements dans le domaine de la cohésion sociale / des droits sociaux et conviennent d'envoyer toute autre information jusqu'au 31 mai 2022.

9. QUESTIONS DIVERSES

Les délégations sont priées d'indiquer, au début de la réunion, toute question qu'elles souhaiteraient soulever sous ce point.

Avant-projet de décision

Le Comité prend note de la question d'un membre concernant des informations supplémentaires sur le budget de la première réunion du CCS.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CCS

Selon les nouveaux TdR 2022-2025, le CCS aura une réunion par an. Si la situation sanitaire le permet, la prochaine réunion du CCS aura lieu sous forme hybride ou entièrement en personne le ... 2023 à Strasbourg, France.

Avant-projet de décision

Le Comité prend note de la suggestion et convient que la prochaine réunion aura lieu en mai 2023 à Strasbourg, France, si la situation sanitaire le permet.

11. ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ

Document CCS(2022)6

Action : Le Comité est invité à adopter le projet de rapport abrégé tel qu'il figure dans le document CCS(2022)6.

Avant-projet de décision

Le Comité est invité à formuler des commentaires sur le rapport abrégé avant le 31 mai 2022.